

Le médecin coordonnateur est le référent médical de l'établissement d'HAD

Missions principales :

- Réaliser l'évaluation clinique du patient préalable à l'admission
- Développer les admissions en urgence (en lien avec les services d'urgences des établissements de santé du territoire)
- Généraliser les veilles HAD sur l'ensemble des EHPAD
- Assurer l'information du patient sur l'ensemble de son parcours de soins
- Elaborer des projets thérapeutiques du patient en lien avec le service prescripteur et les équipes libérales du domicile (prise en charge de la fin de vie, de la douleur, antibiothérapie...)
- Promouvoir la coopération territoriale et l'intégration de l'HAD effecteur de la régulation territoriale
- Développer le lien ville-hopital

Le poste est ouvert à temps plein ou à temps partiel.

Créée en 2006, l'HAD du Ponant est une structure hospitalière pluridisciplinaire qui dispense des soins médicaux et paramédicaux continus (24h/24), dans votre lieu de vie habituel (domicile, EHPAD et établissements médicaux sociaux). En complément de vos infirmiers libéraux, elle mobilise ses propres équipes de soins et coordonne l'ensemble du parcours de soins en associant le médecin hospitalier, le médecin traitant et tous les professionnels paramédicaux et sociaux. L'HAD permet d'assurer, sous la responsabilité de votre médecin traitant, des **soins médicaux et paramédicaux complexes par leur technicité, leur durée, leur fréquence et la diversité des professionnels de santé** qu'ils nécessitent. Ils peuvent se poursuivre après une hospitalisation, ou être initiés directement au domicile (sans passer par l'hôpital) sur sollicitation de votre médecin traitant.

Le but d'une Hospitalisation A domicile est donc si possible d'éviter ou de raccourcir une hospitalisation en structure conventionnelle.

La décision de la prise en charge au sein de l'Hospitalisation A Domicile est prise en accord avec le médecin traitant, le patient et sa famille après une présentation du service.

L'HAD du Ponant couvre un territoire s'étendant de la Presqu'île de Crozon à Lopérec au Sud, de Ploudalmézeau à Brignogan plages au Nord, en passant par Lesneven, Brest, Landerneau, ainsi que les îles Ouessant et Molène. Sur ce territoire de 399 780 habitants, l'HAD du Ponant est **la seule structure autorisée en hospitalisation à domicile par l'ARS** (agrément du 8 février 2005).